

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 2014 ET 2015 ET BUDGET INDICATIF POUR 2016

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, 30 MARS 2014

APERÇU

1. Les informations contenues dans le présent document font état des estimations budgétaires correspondant au programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier de 2016. La 17^e Session de la commission a demandé au Secrétariat de fournir un budget détaillé pour 2014 et 2015, pour adoption, car cela permettrait de réaliser des appels de fonds précoces pour 2015, à la fin de 2014.
2. Le montant total proposé pour le Budget administratif de **2014** et **2015** s'élève respectivement à **3 091 553** et **3 274 579 USD** et s'inspire des recommandations issues des sessions de 2013 du Comité scientifique (CS16) et du Comité d'application (CdA10), et des décisions précédentes de la Commission concernant les activités du Secrétariat. Les dépenses pour 2013 furent de 2 709 491 USD et le budget proposé pour 2014 représente donc une augmentation nominale de 14% par rapport aux dépenses 2013, tandis que celui pour 2015 représenterait une augmentation de 5% par rapport à celui pour 2014. Le montant du budget indicatif pour 2013, passé en revue lors de la 16^e session de la Commission (S16), s'élevait à 2 449 692 USD. Le budget indicatif proposé pour 2016 est de 3 553 308 USD, soit une augmentation de 9% par rapport à celui de 2015.
 - Ces augmentations sont nécessaires du fait de l'épuisement des fonds accumulés et afin de mitiger tout risque potentiel qui pourrait survenir au cours des deux prochaines années.
 - En sus du budget régulier, le Secrétariat a mobilisé 1,8 million d'USD (environ 1,5 million en 2014 et 300 000 en 2015). Les ressources extrabudgétaires pour 2014 représentent environ 50% du budget régulier de la CTOI.
3. Le programme de travail du Secrétariat de la CTOI est fondé sur l'hypothèse selon laquelle la nature et l'étendue des activités entreprises par le Secrétariat demeureront au sein du champ d'application actuel.
4. Toute nouvelle activité décidée durant la 18^e session de la Commission (S18) pourrait avoir des conséquences budgétaires qui se traduiraient par une modification des chiffres présentés ici.
5. Il y a des modifications au niveau de la distribution des dépenses et les augmentations sont essentiellement attribuables aux dépenses supplémentaires liées à des modifications dans la structure des coûts salariaux, y compris des parts variables plus élevées, et au Fonds de participation aux réunions (FPR). L'introduction par la FAO de l'amélioration du recouvrement des dépenses (ICRU pour *Improved Cost Recovery Uplift*) pour l'appui à la sécurité sur le terrain et aux technologies de l'information aura un impact sur les coûts salariaux globaux des personnels et non-personnels du Secrétariat. On observe également une augmentation des frais liés aux activités de renforcement des capacités, aux consultants, aux dépenses de fonctionnement et à l'impression. Ces augmentations sont partiellement compensées par une réduction des frais de déplacement et de logistique pour les réunions.
6. Conformément aux exigences du Règlement financier de la Commission, les informations suivantes sont fournies en appui des estimations budgétaires :
 - **Tableau 1** : Résumé des exigences budgétaires administratives estimées pour 2014/2015 et chiffres indicatifs pour 2016. Ce tableau comprend les coûts salariaux, les dépenses de fonctionnement, la contribution additionnelle des Seychelles et les frais de gestion de la FAO.
 - **Tableau 10** : Détail des dépenses de fonctionnement pour 2014/2015. Conformément à l'article III.5 du Règlement financier, cette annexe contient des détails supplémentaires sur les dépenses de fonctionnement indiquées dans le **Tableau 1**.
 - Tableaux 13 et 14 : Barème indicatif des contributions pour 2014/2015 basé sur la formule de calcul des contributions de la Commission. La formule relève d'un régime qui couvre une contribution de base égale

pour tous les membres, une contribution variable basée, entre autres, sur les prises et les débarquements des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI (données détenues par le Secrétariat) et le revenu par habitant de chaque membre (statistiques issues du site web de la Banque mondiale - www.worldbank.org).

7. La structure proposée pour le Secrétariat est présentée dans la **Fig. 1**. À l'heure actuelle, la CTOI demeure le plus petit des secrétariats des ORGP thonières, à l'exception de la CCSBT, qui gère un seul stock.

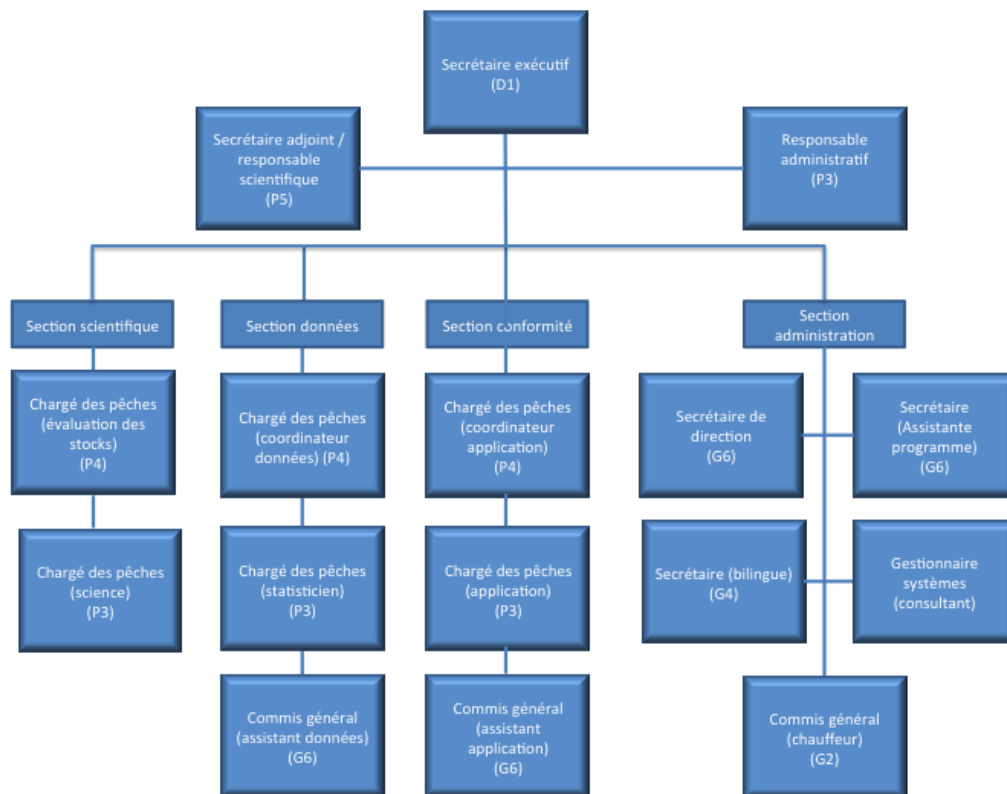


Fig. 1. Structure proposée du Secrétariat de la CTOI en 2014/15.

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2014 ET 2015

8. Les activités et les résultats prévus en 2013 et 2014 dans les domaines d'activités du Secrétariat sont décrits dans le Tableau 2 et détaillées ci-dessous.

DOMAINE D'ACTIVITE 1 : APPUI AUX ACTIVITES SCIENTIFIQUES

Appui au renforcement des capacités

9. Le renforcement des capacités devient de plus en plus une activité importante pour le Secrétariat. Dans la mesure du possible, et dans le cadre du budget disponible, le Secrétariat entend continuer ses activités dans le domaine de l'application (y compris des missions d'appui à l'application et des formations à la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port) et de la familiarisation aux techniques d'analyses pour les États en développement. Cela inclura des ateliers ouverts aux scientifiques et aux gestionnaires pour les familiariser à la structure et au fonctionnement de la CTOI, y compris l'élaboration des actions de gestion sur la base des avis scientifiques et des réglementations existantes de la CTOI. En plus des fonds inclus dans le budget pour 2014/2015, la Commission pourra noter les significatives contributions extrabudgétaires (1,8 million USD) apportées aux sections application et science & données de la CTOI par différents partenaires, dont : l'Union européenne (DG MARE), la République populaire de Chine (Bureau des pêches), la Banque Mondiale, l'*Overseas Fishery Cooperation Foundation of Japan* (OFCF) ; le Département des affaires étrangères et du commerce d'Australie (DFAT), le *Bay of Bengal Large Marine Ecosystem Project* (BOBLME), le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'*International Seafood Sustainability Foundation* (ISSF) et le programme Commission de l'océan Indien-SmartFish, comme détaillé dans les tableaux 06, 07 et 08. Ces importantes contributions à la ligne budgétaire « Renforcement des capacités » couvrent les recommandations additionnelles du Comité scientifique (résumées dans le **Tableau 2**) et les demandes complémentaires de la Commission et de ses membres.

Évaluation des performances

10. Le paragraphe 101 du rapport de la 17^e session de la Commission indique qu'« *une seconde évaluation des performances de la CTOI sera réalisée en 2014, dont les termes de référence seront élaborés par les CPC intéressées et diffusés pour validation par le biais d'une circulaire de la CTOI.* » Ce travail devrait se dérouler durant la deuxième moitié de 2014 et se poursuivre en 2015 (**Tableau 3**).

Contexte

11. Pour de nombreuses raisons, l'appui au processus scientifique a été la principale activité du Secrétariat, compte tenu du type d'appui requis par le Comité scientifique et du rôle qu'exerce le Secrétariat en tant qu'entrepôt de données essentielles à la réalisation des objectifs de la Commission.
12. Une grande partie des travaux menés dans ce domaine est consacrée à l'acquisition et à l'étude des données requises dans le cadre des travaux scientifiques. Les données sont tout d'abord recueillies par les scientifiques nationaux puis transmises au Secrétariat. Comme les données se présentent souvent sous divers formats, elles sont converties, avant d'être distribuées, en un format commun qui conviendra à des analyses supplémentaires par les groupes de travail, ou qui pourra être diffusé au grand public, d'ordinaire à travers le site web de la CTOI.
13. Cette phase de routine de traitement et de contrôle de la qualité est une tâche majeure du Secrétariat et restera prioritaire en 2014 et 2015. Elle comprend le développement d'un outil de cartographie en ligne et l'amélioration de l'accès aux données de la base de données du Secrétariat de la CTOI.
14. Par ailleurs, de la CTOI aide les États côtiers en développement de l'océan Indien par le biais de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, en particulier une assistance à la collecte et à la gestion des données et l'organisation de sessions de formation et d'ateliers. En 2013, les Comores, l'Indonésie, Madagascar, les Seychelles et le Sri Lanka ont reçu une telle assistance.
15. Le chargé de l'évaluation des stocks appuie et conseille les groupes de travail, par le biais d'une collaboration sur les analyses des données avec les scientifiques nationaux, en particulier de la région. Il réalise également les analyses d'évaluation des stocks et fournit des avis sur certaines activités scientifiques spécifiques, comme le travail en cours sur l'évaluation des stratégies de gestion.
16. Le chargé des pêches (sciences) qui rejoindra le Secrétariat cette année, fournira une assistance au Mécanisme régional d'observateurs, en particulier pour les pays en développement, mais contribuera également dans d'autres domaines au processus scientifique de la CTOI.

Recommandations du Comité scientifique

17. Lors de sa dernière session, le Comité scientifique a proposé à la Commission de financer un certain nombre d'activités.
18. Les membres sont invités à étudier les moyens potentiels de financement de ces activités, soit par le biais de contributions directes des membres (Tableaux 02, 03, 04 et 05), soit par le biais de fonds extrabudgétaires (07).
19. Le Comité scientifique a recommandé que la Commission accroisse la ligne budgétaire « Renforcement des capacités » afin que des ateliers/formations de renforcement des capacités puissent être réalisés en 2014-2015 sur la collecte, la déclaration et les analyses des données de prises et effort sur les thons néritiques et les espèces apparentées aux thons. Le cas échéant, ces sessions de formation pourraient inclure des informations sur la globalité du processus CTOI, de la collecte des données à leur analyse et sur la façon dont les informations collectées sont utilisées par la Commission pour élaborer les mesures de conservation et de gestion.
20. Le Comité scientifique a recommandé (CS16.14, paragraphe 38 et CS16.15, paragraphe 39) d'améliorer la compréhension des pêcheries de filets maillants dans l'océan Indien, en particulier leur impact sur les espèces accessoires et également de dispenser les formations requises sur les méthodes d'atténuation des prises accessoires, l'identification des espèces et les méthodes de collecte des données. Le budget total estimé (2014/2015) pour ce projet est de 55 000 \$ US (voir **Tableau 2** pour plus de détails). Le Secrétariat travaillera également étroitement avec le projet ZADJN de la FAO/GEF (2014-2019), qui dispose de fonds pour travailler sur ces questions.
21. Ainsi (avec l'aide extrabudgétaire mentionnée plus haut), le budget total proposé par le Secrétariat pour les projets de renforcement des capacités est de **111 000 \$ en 2014** et de **115 000 \$ en 2015**. Cela représente une augmentation par rapport au budget précédent de 80 000 \$ et répond à la demande des membres d'augmenter cette ligne budgétaire.

Projet spéciaux et consultations

22. Les dépenses relatives aux projets spéciaux et aux consultations sont augmentées en 2014 (125 500 \$) et en 2015 (145 500 \$) et il est important de noter que les financements extrabudgétaires pour 2014/2015 correspondant à cette ligne budgétaire représente un total de 365 000 \$ US, grâce au soutien renouvelé du projet COI-SmartFish et aux nouvelles contributions du projet FAO/GEF *Gestion durable des pêcheries thonières et conservation de la biodiversité dans les zones situées au-delà de la de la juridiction nationale (ZADJN)*. Les projets suivants sont considérés comme de la plus haute priorité selon les directives de la Commission.

Recueils de données de la CTOI

23. Le CS a recommandé (CS16.48, paragraphe 110) que le Secrétariat de la CTOI reprenne la publication des Recueils de données de la CTOI sous forme électronique, y compris par le biais de l'élaboration d'un outil de requête en ligne sur le site web de la CTOI, qui permettrait aux utilisateurs de filtrer les données de captures nominales et de prises-et-effort en utilisant différents critères et à en visualiser les résultats sous forme de tableaux, de graphes ou de cartes. Cela inclura également le travail en cours d'élaboration de procédure pour la nouvelle base de données de la CTOI. Ces activités seront appuyées par des consultations et devraient se dérouler en 2014 et en 2015 (**Tableau 3**).

Aquatic Sciences and Fisheries Abstracts (ASFA)

24. La dernière contribution de la CTOI à ASFA remonte à 2008. Le CS a recommandé (CS16.72, paragraphe 206) que la Commission envisage d'allouer les fonds nécessaires afin de renouveler la saisie des données dans le cadre de l'accord de partenariat ASFA, ce qui viendrait en sus de l'actuelle diffusion des documents de la CTOI via le site web de la CTOI, sur lequel tous les documents sont accessibles au public. Afin de traiter la masse de documents accumulés, le Secrétariat contractera l'un des centres de saisie ASFA. Cette activité deviendra récurrente à compter de 2014.

Évaluation des stocks et évaluation de la stratégie de gestion

25. Recommandation du Comité scientifique CS16.43 (paragraphe 92) : « Le CS **A SOULIGNÉ** l'excellent travail réalisé en 2013 par les consultants de la CTOI sur une série de projets allant de l'évaluation de la stratégie de gestion à l'évaluation SS3 du patudo, et **RECOMMANDE** que leur contrat soit renouvelé pour l'année à venir pour compléter les compétences disponibles au sein des CPC. » Les stocks de germon et d'albacore seront évalués respectivement en 2014 (24 000 \$) et en 2015 (24 000 \$). Le Secrétariat embauchera un consultant pour travailler sur l'évaluation du stock de germon et sur le renforcement des capacités en matière d'ESG.

Impression/publication

26. Les principaux postes de dépense en matière d'impression/publication requis par le Comité scientifique sont présentés ci-dessous (et détaillés dans le **Tableau 4**). Les travaux recommandés qui seront réalisés en 2014 et en 2015 sont la traduction des carte d'identification sur les espèces de porte-épée, de tortues marines, d'oiseaux de mer et de requins. Cela dépendra de la disponibilité des fonds, mais le Secrétariat contactera les CPC pour aider à la traduction de ces guides.

Fonds de participation aux réunions

27. Le Fonds de participation aux réunions de la CTOI (FPR) a été mis en place lors de la 14^e Session de la Commission en 2010, par l'adoption de la Résolution 10/05. Une somme de 200 000 \$ US prélevée sur les « fonds accumulés » de la CTOI a été mise de côté pour établir le FPR, devant ensuite être abondée par des sources à identifier par la Commission. Le Secrétariat a signalé le manque de fonds disponibles pour le FPR dans la Circulaire CTOI 2014-11. En raison de l'épuisement des fonds accumulés, ils ne sont plus une source de financement viable du FPR.
28. De 2010 à 2013 inclus, un total de 699 677 \$ US ont été alloués au FPR par la Commission et l'Australie, et un total de 742 286 \$ US ont été dépensés. Cela signifie qu'à partir du 31 décembre 2013, le FPR présente un déficit de 42,609 \$ US.
29. Le financement estimé, par le biais du FPR, du voyage des délégués aux sessions actuelles à Colombo, au Sri Lanka et de l'aide au voyage des présidents et vice-présidents en 2014 est de **60 000 \$ US. Ce montant sera utilisé comme base pour l'approbation du budget en 2014/2015 et, à titre indicatif, pour 2016.** Un document sur les options pour la reconstitution du FPR est également proposé (IOTC-2014-SCAF11-07) détaillant les options spécifiques pour examen par ce Comité. Une décision est demandée sur ce sujet.

Voyage des non-personnels

30. **Experts scientifiques invités.** Le Comité scientifique et les groupes de travail ont reconnu que la participation d'experts externes ayant une expertise considérable en évaluation des stocks ainsi que d'autres compétences, a amélioré la qualité des travaux menés ces quatre dernières années et ont ainsi recommandé que la Commission continue de soutenir la participation de ces « experts invités ». En 2014, il est prévu que six experts invités participeront aux réunions scientifiques de la CTOI.
31. **Participation des présidents et vice-présidents.** En 2012, le Comité scientifique a recommandé que le Secrétariat de la CTOI incorpore dans le budget 2013, et pour les années suivantes, une ligne, dans le cadre du FPR (11 000 \$ US) couvrant les frais de déplacement des présidents et vice-présidents ressortissants de pays en développement (ou de pays développés lorsqu'ils ne sont pas rattachés à une institution nationale) qui seraient autrement dans l'incapacité de trouver des fonds pour financer leur participation aux réunions de leurs groupes de travail respectifs et, une fois par an, d'un président ou vice-président à la réunion du CS. En 2014/2015, il est prévu que trois présidents ou vice-présidents auront besoin d'être financés sur la budget de la CTOI.

DOMAINE D'ACTIVITE 2 : APPUI AUX ACTIVITES D'APPLICATION

32. Le Programme de travail comprend la tenue de missions exploratoires dans les États côtiers de l'océan Indien par le personnel de la Secrétariat de la CTOI, notamment pour promouvoir une prise en compte effective des questions liées au respect des mesures et évaluer le besoin d'appui à la mise en œuvre des mesures adoptées par la Commission. Le personnel application se penchera également sur la coopération et la coordination avec diverses initiatives régionales **engagées** dans la lutte contre la pêche INN, telles que les projets sous la supervision de la COI¹, les actions suite à la Déclaration ministérielle de la SADC² sur la pêche INN et d'autres initiatives nationales et internationales. Il est essentiel que **ces** activités soient coordonnées afin de réduire le chevauchement des efforts dans le domaine de la lutte contre la pêche INN.
33. Si le niveau d'application par l'ensemble des membres n'est pas suffisant, la Commission continuera à ne pas atteindre ses objectifs. Par ailleurs, le manque de participation de certains membres dans le processus de la CTOI compromet la Commission. Il convient toutefois de noter que les États en voie de développement dans la région ne sont pas tous en mesure de mettre en œuvre immédiatement certaines des activités convenues. Le Programme de travail actuel reconnaît le besoin du Secrétariat d'offrir de l'appui aux États membres en voie de développement pour renforcer les dispositions institutionnelles et mettre en œuvre les activités nécessaires pour assurer un bon niveau d'application des Résolutions de la CTOI.
34. A cet effet, de la Secrétariat de la CTOI contribue en aidant le Comité d'application et la Commission à assurer un meilleur suivi des niveaux d'application, à établir des réseaux d'agents d'application dans la région, à promouvoir des activités d'application, et à coordonner le renforcement des capacités et la formation en fonction des besoins.
35. En particulier, et suivant en cela l'avis de la Commission en 2013, le Secrétariat de la CTOI s'est engagée dans une série d'activités de renforcement des capacités et de soutien qui devraient se dérouler durant les deux années à venir et qui sont décrites dans les paragraphes suivants et dans le **Tableau 6**, principalement financées sur des fonds extrabudgétaires, pour un montant estimé de 558 500 \$ US en 2014 et 247 000 \$ US en 2015.

Missions de soutien à l'application des mesures de conservation et de gestion

36. L'idée principale des efforts de renforcement des capacités est celle de missions de soutien à l'application (MSA), qui visent à faire mieux connaître le travail de la Commission aux CPC. Les MSA sont une combinaison d'exercices de renforcement des capacités et de planification dans les domaines problématiques identifiés lors des examens réalisés par le Comité d'application.
37. Les MSA et les missions de suivi seront réalisées par le personnel du Secrétariat, principalement de sa Section application, sur une période d'environ une semaine, pour un public-cible composé de fonctionnaires nationaux des services impliqués dans la mise en œuvre des résolutions de la CTOI. La structure proposée comporte les éléments suivants :
1. Un court atelier d'une journée, avec comme objectif d'accroître la compréhension de la structure du processus de la CTOI et le fonctionnement de ses organes subsidiaires. En particulier, comment, sur la base des avis scientifiques sur l'état des stocks, des actions communes sont proposées, débattues par les CPC et, en fin de compte, traduites en décisions d'actions, si les membres soutiennent ces propositions. Le rôle de l'application dans l'efficacité des actions sera mis en évidence.

¹ Commission de l'océan Indien

² Communauté de développement de l'Afrique australe

2. Une deuxième partie se concentrera sur la présentation des principales obligations découlant des résolutions adoptées par les membres de la CTOI. L'objectif est de présenter au public la nature et l'étendue des mesures de conservation et de gestion adoptées, afin de faciliter la compréhension des principes et objectifs généraux énoncés dans celles-ci.
 3. Une troisième partie de la mission sera consacrée à examiner en détail avec les responsables gouvernementaux les mesures de conservation et de gestion qui sont particulièrement pertinentes pour le pays, et à discuter, le cas échéant, des difficultés auxquelles ils sont confrontés pour la mise en œuvre de ces actions.
 4. La dernière activité consistera à collaborer avec les CPC pour formuler un Plan d'action pour le renforcement de l'application, y compris une liste d'actions ciblées et des institutions nationales qui en seront chargées, ainsi que les délais pour la mise en œuvre de ces actions. Cette étape pourrait également servir d'outil pour identifier les domaines où les CPC pourraient nécessiter une aide supplémentaire pour surmonter des défis particulièrement difficiles.
 5. Pour les CPC qui ont déjà bénéficié de MSA, des missions de suivi sont prévues durant les deux années suivantes. Celles-ci auront lieu au moins 12 mois après la MSA et leur objectif est de permettre au Secrétariat, en collaboration avec la CPC concernée, d'évaluer les progrès et/ou les difficultés dans la mise en œuvre du Plan d'action sur l'application.
38. Un rapport sur les résultats des actions de collaboration mentionnées aux points 3, 4 et 5 pourra être présenté par les CPC au Comité d'application, afin d'établir une base de référence pour mesurer les progrès dans le renforcement de l'application.

Atelier régional sur les problèmes d'application

39. Les missions de soutien à l'application aux différents pays sont destinées à fournir une analyse en profondeur des difficultés spécifiques à chaque CPC. Cependant, il existe un certain nombre de problèmes techniques qui sont communs à toutes les CPC et un forum pour discuter des expériences des personnes directement impliquées sera utile pour l'identification des problèmes potentiels qui pourraient conduire à des recommandations ou des précisions sur les mesures adoptées par la Commission.
40. Dans le cadre de ce qui précède, deux ateliers furent organisés : le premier eut lieu en août 2013 et le second en février 2014. Les deux ateliers ont recommandé que soit créé un Groupe de travail sur l'application, afin de discuter des aspects techniques de la mise en œuvre des mesures existantes, en appui des travaux du Comité d'application.
41. La soumission des données reste une importante préoccupation pour la Commission et, en mars 2014, le Secrétariat, avec le co-financement du Programme COI-SmartFish et de BOBLME, a organisé un atelier régional sur les questions de conformité des données. L'atelier a mis en évidence un certain nombre de questions-clés, y compris le manque général de compréhension par les pays des exigences de déclaration au Secrétariat de la CTOI et la nécessité d'avoir des missions spécifiques de soutien à l'application concernant les données pour certains pays. Sur la base des rapports d'application, l'application concernant les données (en rapport avec la Résolution 10/02 Statistiques exigibles) a légèrement augmenté entre 2010 et 2012. Les missions de soutien à l'application concernant les données proposées feront partie du plan de travail science/données en 2015.

Formation sur les mesures du ressort de l'État du port

42. Cette composante est spécifique à la mise en œuvre de la Résolution 10/11 sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Cette formation s'adresse principalement aux acteurs de terrain et à leurs superviseurs, car elle se concentre davantage sur les aspects opérationnels de la résolution sur les mesures du ressort de l'État du port :
 - mise en œuvre, au niveau national, d'une formation pour les fonctionnaires des CPC de la région sur les mesures CTOI du ressort de l'État du port ;
 - la mise en œuvre d'un cours régional de formation sur les mesures du ressort de l'État du port, prévue pour fin 2013-début 2014 a dû être annulée du fait de contraintes de calendrier ;
 - élaboration d'un système d'information sur les mesures du ressort de l'État du port pour faciliter l'échange d'informations, comme requis par la résolution 10/11.
43. Pour soutenir ces activités, deux modules de formation sont en cours d'élaboration. Le premier concerne la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI et le second se rapporte à la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non

réglementée (INN). Il est prévu que les deux modules de formation seront disponibles d'ici fin novembre 2012 et que l'initiative de renforcement des capacités commencera peu après.

Financement des activités d'application

44. Ces activités sont financées sur le budget « renforcement des capacités » de la CTOI et par le biais d'une aide de diverses initiatives après présentation aux bailleurs de fonds potentiels. Le Secrétariat a reçu/prévu des financements des organismes/projets suivants :

- une convention de subvention avec la Commission européenne, pour la réalisation de MSA dans des pays n'en ayant pas encore bénéficié et pour faire des missions de suivi ;
- Programme COI-SmartFish (financement pour réaliser des missions de soutien à l'application et organiser des formations PSM aux Comores, au Kenya, à Madagascar, à Maurice, aux Seychelles et en Tanzanie);
- Projet Banque mondiale (dans le cadre du Partenariat global pour les océans), par le biais de la Commission de l'océan Indien (financement pour réaliser des missions de soutien à l'application et organiser des formations PSM aux Maldives, au Mozambique et en Afrique du Sud, pour élaborer le système de partage d'informations sur les mesures du ressort de l'État du port et pour élaborer un modèle de droit des pêches) ;
- Programme ACP Fish II (co-financement des ateliers régionaux sur la mise en œuvre des résolutions de la CTOI, à Maurice) ;
- Projet BOBLME (co-financement des ateliers régionaux sur la mise en œuvre des résolutions de la CTOI, en Malaisie) ;
- Projet FAO/GEF sur les Zones au-delà de la juridiction nationale (formations PSM, ateliers régionaux sur l'application, modèle de législation sur les PSM) ;
- Fonds mondial pour la nature – WWF (financement de la production des supports pour le « kit de l'inspecteur au port » et d'une étude sur les options pour un Mécanisme d'arraisonnement et d'inspection en haute mer dans la zone CTOI).

45. Ces activités de renforcement des capacités, qui ont démarré en février 2013, devraient se poursuivre en 2014 et 2015. Le coût estimé de ces activités est présenté dans le **Tableau 6**.

Programme régional d'observateurs

46. Le mécanisme régional d'observation destiné à suivre l'évolution des transbordements est maintenant dans sa cinquième année et devrait se poursuivre en 2014. Comme cela a été le cas lors des cinq dernières années, la Section application supervisera et suivra de près l'état d'avancement de sa mise en œuvre par le consortium (MRAG Ltd/Capfish). Comme le prévoit la Résolution 12/05, les coûts de mise en œuvre du Programme retombent sur les navires bénéficiant des activités de transbordement en mer et ne sont donc pas repris dans le budget régulier. En juillet 2014, un appel à candidatures sera émis pour surveiller les transbordements en mer en 2015, selon les règles et règlements du Service des contrats et achats (CSAP) de la FAO (un contrat de fournisseur ne peut pas s'étendre au delà de trois ans sans renouveler l'appel d'offres). Le processus d'appel d'offres est contrôlé et approuvé par le Service des contrats et achats et sera lancé d'ici janvier 2015.

DOMAINE D'ACTIVITE 3 : COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC LE PUBLIC

47. Il est désormais évident qu'il est essentiel de maintenir des contacts étroits avec la communauté internationale, y compris les organisations non gouvernementales, les représentants des divers secteurs de l'industrie, allant des captures aux détaillants et acheteurs ainsi que le grand public. L'objectif consiste à fournir à toutes les parties prenantes des informations précises au sujet de l'état des stocks qui relèvent de la CTOI, et au sujet des actions qu'entreprend la Commission pour assurer une meilleure gestion des ressources et de la conservation de l'environnement.

48. Au cours des deux dernières années, il y a eu une hausse sensible du nombre de demandes d'information de la part du grand public au sujet des activités de la Commission. Par conséquent, le Secrétariat a été chargé d'assumer un rôle plus actif dans ce domaine. Cela comprenait la production de brefs rapports pour les agents, le grand public et la presse. Ces activités devraient se poursuivre et aboutir à une augmentation constante de la charge de travail durant 2014 et 2015.

49. La compilation et le formatage des documents présentés aux organismes scientifiques de la Commission sont des activités toutes aussi importantes dans ce domaine. Le Secrétariat continuera à le faire, en publiant tous les documents sur le site web de la CTOI, comme de coutume depuis la première publication des données sur le site.

Par ailleurs, le Secrétariat renouvellera son engagement à contribuer à ASFA et à la bibliothèque en ligne de la FAO.

50. Le nouveau site web de la CTOI a été mis en ligne et sera étendu dans un proche avenir afin d'intégrer des outils pour faciliter l'interrogation de la base de données de la CTOI, en particulier les tables de captures et de nombres de bateaux de pêche. Le site restera le principal outil de communication, avec notamment la reprise de la lettre d'information du Secrétariat.

DOMAINE D'ACTIVITE 4 : APPUI AUX REUNIONS

51. Le **Tableau 9** énumère les réunions prévues pour 2014 et, à titre provisoire, pour 2015, qui nécessiteront l'appui du Secrétariat. Le calendrier des réunions des groupes de travail fait écho aux recommandations du Comité scientifique. Le budget estimé pour ces réunions est de 46 235 \$ US en 2014 et 55 000 \$ US en 2015.

DOMAINE D'ACTIVITE 5 : APPUI AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

52. Outre la maintenance des matériels et logiciels existants, sont programmées des améliorations du site web pour héberger des bases de données supplémentaires. Les serveurs furent remplacés en 2013 du fait de leur ancienneté. En 2014 et 2015, aucun achat informatique important n'est prévu hormis ceux nécessaires pour remplacer le matériel jugé désuet ou hors service.

DOMAINE D'ACTIVITE 6 : ADMINISTRATION

53. Un certain nombre de fonctions administratives sont encore assurées par la FAO. Tout le personnel, ainsi que la comptabilité dans son ensemble, y compris les contributions et les dépenses d'ensemble, sont gérés depuis la FAO à Rome. Le Secrétariat a un accès direct aux rapports sur les dépenses et aux rapports de synthèse sur l'état du budget et les opérations relatives aux recettes. Le Secrétariat est désormais relié à l'intranet de la FAO, source de formation et d'ouvrages de référence pour toutes les procédures administratives, et cela a permis de tenir les membres du personnel au courant de l'évolution des procédures administratives.
54. En février 2014, la FAO a informé le Secrétariat de la mise en place de l'amélioration du recouvrement des dépenses (ICRU pour *Improved Cost Recovery Uplift*), soit 124 000 \$ US en 2014 et 131 000 \$ US en 2015, aux coûts des personnels de projets de terrain. Ainsi, des charges ICRU de terrain seront appliquées aux coûts des personnels de projet et des consultants localisés dans les bureaux décentralisés. Les personnels de terrain seront soumis à deux taux : 1,4% pour les services d'appui informatique et 4,8% (Afrique) pour la Sécurité sur le terrain). Ces charges ont pour objectif de couvrir les services centralisés fournis par CSDU (sécurité) et CIO (technologies de l'information) aux personnels de terrain. Ces coûts s'ajoutent aux 4,5% de frais de gestion de la FAO déjà prélevés sur le budget de la CTOI.
55. Conformément au Règlement financier de la Commission, le budget est présenté comme le prescrit l'article III et se compose de deux éléments, à savoir : 1) les dépenses administratives et 2) les dépenses liées aux activités (**Tableau 1**).

Tableau 1. Budget proposé pour 2014/2015 et budget indicatif pour 2016 (en USD)

Description du poste budgétaire		dépenses réelles en 2013	2014	2015	2016
1	Dépenses administratives				
	Coûts des salaires bruts (avant déductions)				
1.1	Cadres				
	Secrétaire exécutif	157 435	160 787	167 219	173 907
	Secrétaire adjoint / Responsable Scientifique	133 530	142 814	146 103	151 947
	Chargé des pêches (Coordonnateur des données)	138 860	147 290	153 181	159 308
	Chargé des pêches (Coordonnateur de l'application)	105 909	112 901	117 417	122 114
	Chargé des pêches (évaluation des stocks)	127 367	135 005	140 405	146 022
	Chargé des pêches (application)	119 413	125 448	130 466	135 685
	Chargé des pêches (statistiques)	89 852	95 892	99 728	103 717
	Chargé des pêches (science)	15 028	70 214	97 363	101 258
	Responsable administratif	49 104	100 749	104 779	108 970
	Chargé de l'application	0	0	0	55 000
1.2	Services généraux				
	Secrétaire de direction	12 143	12 420	12 927	13 445
	Assistant application	12 777	10 852	9 664	10 050
	Assistant de programme	11 175	12 812	11 296	11 747
	Assistant bases de données	13 411	9 284	13 335	13 869
	Secrétaire bilingue	6 766	6 914	7 172	7 459
	Chauffeur	6 961	6 988	7 274	7 565
	Heures supplémentaires	3 294	5 250	5 460	5 678
	Total des coûts salariaux	1 003 024	1 155 619	1 223 789	1 327 740
1.3	Cotisations de l'employeur au fonds de pension et à l'assurance maladie	283 363	309 403	321 780	354 651
1.4	Cotisations de l'employeur au fonds FAO	478 683	546 951	568 829	606 582
1.5	Amélioration du recouvrement des dépenses		124 036	131 006	142 556
	Dépenses totales de personnel	1 765 069	2 136 009	2 245 403	2 431 529
	Dépenses liées aux activités				
2	Dépenses de fonctionnement				
2.1	Appui au renforcement des capacités	74 743	111 000	115 000	115 000
2.2	Consultants	73 746	125 500	145 500	150 000
2.3	Déplacements professionnels	205 473	181 471	191 400	200 000
2.4	Réunions	166 438	46 235	55 000	70 000
2.5	Interprétation	139 748	101 000	120 000	135 000
2.6	Traduction	91 063	101 783	105 000	115 000
2.7	Matériel	22 407	15 775	16 500	25 000
2.8	Frais généraux de fonctionnement	47 238	61 500	69 300	77 000
2.9	Impression	20 505	31 385	23 100	33 000
2.10	Imprévus	5 432	6 000	6 600	8 000
2.11	FPR	-	60 000	60 000	60 000
	Dépenses totales de fonctionnement	846 793	841 649	907 400	988 000
	SOUS-TOTAL	2 611 862	2 977 658	3 152 803	3 419 529
	Contribution additionnelle des Seychelles	-19 714	-20 100	-20 100	-20 100
	Frais de gestion de la FAO	117 343	133 995	141 876	153 879
	TOTAL GÉNÉRAL	2 709 491	3 091 553	3 274 579	3 553 308
	Augmentation totale du budget d'une année sur l'autre		14%	6%	9%

LE BUDGET : PROPOSITION DE BUDGET POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2014-2015 DE LA COMMISSION

56. Les dépenses administratives couvrent les salaires et les heures supplémentaires du personnel des Services généraux, les cotisations de l'employeur au fonds de pension et à l'assurance maladie, et les cotisations de l'employeur au fonds FAO et les frais liés à l'amélioration du recouvrement des dépenses (ICRU).

57. Les dépenses liées aux activités -ou dépenses de fonctionnement- couvrent les consultants, les déplacements du personnel, les réunions, l'interprétation, la traduction, la rédaction et l'impression de publications, l'achat de matériel, les dépenses de fonctionnement du bureau, les imprévus et le fonds de participation aux réunions.

58. Conformément à l'article III.5 du Règlement financier, des détails supplémentaires sur les dépenses de fonctionnement indiquées dans le **Tableau 1** figurent dans le **Tableau 10**. Les niveaux inscrits au budget couvrent

seulement les dépenses imputées au budget régulier de la Commission. Les dépenses imputées à des fonds spéciaux tels que le Projet OFCF ou diverses contributions extrabudgétaires ne sont pas reflétées dans ce budget, mais sont disponibles dans les tableaux 06, 07 et 08.

DEPENSES ADMINISTRATIVES (LIGNE BUDGETAIRE 1)

59. Les dépenses de personnel pour un poste D-1, un P-5, trois P-4, quatre P-3, quatre G-6, un G-4 et un G-2 sont calculées en se basant sur les coûts encourus début 2014.

CADRES (LIGNE BUDGETAIRE 1.1)

60. Tous les coûts pour 2014/2015 sont estimés pour 12 mois, hormis ceux du chargé des pêches (science), budgétisé pour 8 mois-personne pour 2014 et pour l'année pleine en 2015. Ces coûts comprennent le salaire de base brut et l'ajustement de poste, ainsi que d'autres coûts comme les cotisations au fonds de pension, l'assurance maladie, et les coûts associés aux droits à indemnités du personnel de la FAO tels que les déplacements des personnels et de leurs familles lors de leur nomination à un poste, les frais d'études, les congés dans les foyers, la subvention d'installation, l'aide au logement et la cessation des fonctions.

PERSONNELS DES SERVICES GENERAUX (LIGNE BUDGETAIRE 1.2)

61. Pour 2014, le total des coûts salariaux pour le personnel des Services généraux recrutés localement devrait être légèrement supérieur à celui de l'année dernière et l'appréciation continue de la monnaie locale par rapport au dollar américain pourrait entraîner une augmentation de cette ligne, car les salaires des personnels administratifs locaux sont payés en monnaie locale.

CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR : FONDS DE PENSION, ASSURANCE MALADIE, INDEMNITES ET ICRU (LIGNES BUDGETAIRES 1.3, 1.4 ET 1.5)

62. Compte tenu des informations récentes, les estimations des droits à indemnités pour 2014/2015 sont supérieures aux coûts actuels. Cet élément des coûts salariaux est un montant retenu par la FAO pour couvrir les coûts liés aux droits à indemnités du personnel, tels que les congés dans les foyers, les frais d'études, etc. La contribution de chaque poste est calculée par la FAO sur la base d'un prorata des coûts réels des droits à indemnités parmi tous les postes de même grade au sein de la FAO. Par exemple, la contribution d'un poste P-4 est proportionnelle aux coûts de l'ensemble des droits à indemnités utilisés par tous les postes P-4 de la FAO divisés par le nombre de postes P-4 dans l'organisation. Il existe donc une variation importante de cet élément d'année en année, dépendant des dépenses réelles au niveau de la FAO.

63. En revanche, la cotisation de l'employeur au fonds de pension, qui constitue une part fixe du salaire de base, est une composante très prévisible. D'autre part, les cotisations de l'employeur à l'assurance maladie ont également démontré une certaine variabilité au cours de l'année.

64. L'ajustement de poste des cadres a significativement varié au cours de l'année écoulée mais pourrait rester stable en 2014/2014 suite à un examen complet du régime des traitements et indemnités pour l'ensemble des Nations unies. Cet examen aura un impact sur la fréquence des enquêtes sur les résultats desquelles le calcul d'ajustement de poste est basé. Tous les éléments de la rémunération, y compris les éléments monétaires et non-monétaires, sont en cours d'examen, en vue d'arriver à un système de paie simple et facile à administrer. Le rapport de l'Examen du régime des traitements et indemnités devrait être présenté lors de l'Assemblée générale des Nations unies fin 2015.

65. La FAO a mis en place l'amélioration du recouvrement des dépenses (ICRU pour *Improved Cost Recovery Uplift*) pour les coûts des personnel de projets de terrain (fonctionnaires et consultants). La FAO indique que ces charges ont pour objectif de couvrir les services centralisés fournis par les services de sécurité et informatique aux personnels de terrain.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2)

APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES (LIGNE BUDGETAIRE 2.1)

66. Les sections Application et Données & science continuent de suivre les progrès et d'assurer la promotion des activités de renforcement des capacités dans la région. Les activités de ces deux sections comprennent des missions de formation et d'information auprès des États côtiers de l'océan Indien pour promouvoir et enrichir la compréhension

des questions relatives à l'application et pour évaluer les besoins d'assistance en matière de mise en œuvre des mesures adoptées par la Commission.

CONSULTANTS (LIGNE BUDGETAIRE 2.2)

67. Les services de consultants couvrent les frais d'experts indépendants embauchés pour fournir une expertise ou une main-d'œuvre supplémentaire dans des domaines qui ne peuvent être couverts par les agents nationaux ou le personnel du Secrétariat. Ils comprennent également des experts recrutés au sein des organismes de recherche dans le but d'apporter des compétences spécifiques aux travaux de la Commission, compétences qui font défaut au personnel du Secrétariat. À certaines occasions, les services de consultants ont couvert des missions à court terme de scientifiques régionaux au Secrétariat, la formation ayant été l'un des objectifs. Les frais de déplacements estimés pour les consultants sont ajoutés à ce budget et ne sont qu'approximatifs car ils dépendent du pays d'origine des consultants finalement sélectionnés.
68. Le poste de Responsable informatique est partiellement financé, depuis le début des activités du Secrétariat, par le gouvernement seychellois, en contrepartie des frais de fonctionnement liés à la situation du Secrétariat de la CTOI aux Seychelles. Depuis 2012, le Secrétariat a passé un accord avec le gouvernement seychellois, par lequel les Seychelles, au lieu d'embaucher directement le Responsable informatique, fournissent au Secrétariat le budget permettant d'engager un consultant sur ce poste. Cela permet plus de flexibilité dans le recrutement.

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS (LIGNE BUDGETAIRE 2.3)

69. Les déplacements sont destinés à couvrir les activités de terrain et la participation du personnel selon les besoins. Les barèmes des Nations unies sont utilisés pour les indemnités journalières et les billets d'avion. Les déplacements suivants sont prévus pour 2014/2015, auxquels s'ajoute une provision pour imprévus :

Déplacements du personnel

- Participation du personnel aux réunions de la CTOI hors des Seychelles : Comité technique sur l'allocation des critères (trois membres du personnel pour 4 jours) ; Comité d'application, Comité permanent sur l'administration et la finance et Commission (cinq membres du personnel pour 10 jours) ; Comité scientifique (deux membres du personnel pour 6 jours) ; réunions des groupes de travail (5). Une organisation similaire est prévue pour 2015.

FRAIS DE REUNION (LIGNE BUDGETAIRE 2.4)

70. Cela comprend l'appui aux réunions de la Commission, du Comité scientifique, du Comité d'application et des groupes de travail. Les frais des réunions comprennent la location des salles et des installations de conférence, les frais accessoires comme les fonctions, les pauses café, le matériel d'interprétation, les photocopies, et l'achat des fournitures de bureau nécessaires à la tenue des réunions. L'estimation est fondée sur l'hypothèse selon laquelle la majorité des groupes de travail en 2014/2015 auront lieu ailleurs qu'aux Seychelles, bien que des mesures soient prises pour que le plus de réunions possibles aient lieu aux Seychelles, réduisant ainsi les coûts globaux.

FRAIS D'INTERPRETATION ET DE TRADUCTION (LIGNES BUDGETAIRES 2.5 ET 2.6)

71. Les frais d'interprétation et de traduction sont présentés distinctement pour brosser un tableau plus clair de la structure de ces coûts. Dans le passé, certains de ces frais étaient combinés aux lignes budgétaires des consultants ou des déplacements du personnel, en suivant la structure selon laquelle sont classées les dépenses de la FAO. Cela avait créé quelque confusion quant aux services fournis. Les frais d'interprétation ont été estimés légèrement inférieurs à ceux actuellement engagés en 2013, grâce aux efforts du Service d'interprétation de la FAO pour recruter des interprètes dans la région où se déroule chaque réunion, diminuant ainsi les coûts de déplacement. Une interprétation est prévue lors des réunions du Comité d'application, du Comité permanent d'administration et des finances et de la Commission (huit interprètes pour 10 jours) et du Comité scientifique (six interprètes pour cinq jours), en sus des services d'interprétation fournis au Comité technique sur l'allocation des critères (TCAC), faisant appel à une équipe de quatre interprètes pour trois jours. Aucune interprétation simultanée n'est fournie durant les autres réunions. En revanche, les services de traduction sont requis tout au long de l'année et dépendent du nombre de documents produits pour être distribués à titre officiel aux membres. Il est ainsi difficile de fournir une estimation précise, bien que le nombre de documents à traduire ne cesse d'augmenter. Les frais de déplacements en matière de traduction correspondent aux coûts de participation d'un traducteur aux réunions de la Commission, du Comité scientifique, du Comité d'application et du Comité permanent d'administration et des finances. Comme la charge de travail devrait continuer à augmenter en 2014/2015, des mesures de contrôle des coûts continueront d'être mises en place pour limiter le budget total requis.

ÉQUIPEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2.7)

72. Le montant prévu pour l'équipement est réduit par rapport à celui de l'année précédente, car le matériel informatique et les logiciels ont été remplacés ou mis à jour en 2013, et qu'aucun achat important de matériel n'est prévu. Des provisions sont prévues pour les équipements nécessaires aux personnels qui rejoindront le Secrétariat.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2.8)

73. Les dépenses de fonctionnement comprennent les coûts associés aux bureaux du siège, y compris les frais de communication (Internet, courrier, téléphone et télécopie), ainsi que l'entretien des locaux et des véhicules dont dispose le Secrétariat. Dans le cadre de l'Accord de siège, le gouvernement de la République des Seychelles assure les frais de location des bureaux à Victoria, les coûts d'électricité et met un véhicule à disposition du Secrétariat.

IMPRESSION (LIGNE BUDGETAIRE 2.9)

74. Une autre provision est prévue pour les frais de rédaction technique et d'impression des documents. Cette provision comprend également l'impression du rapport du Comité scientifique (si exigée), la préparation et l'impression des fiches d'identification des espèces (conformément à la demande formulée par le Comité scientifique).

IMPREVUS (LIGNE BUDGETAIRE 2.10)

75. Une ligne « imprévus » a été incorporée pour parer aux dépenses non anticipées à ce jour, conformément aux exigences du Règlement financier de la CTOI. Pour les années 2014 et 2015, cette ligne a été fixée à un montant nominal.

FONDS DE PARTICIPATION AUX REUNIONS (LIGNE BUDGETAIRE 2.11)

76. Le Fonds de participation aux réunions de la CTOI (FPR) fait face à un manque de fonds disponibles en raison de l'épuisement des fonds accumulés, qui ne sont plus une option viable pour son réapprovisionnement. Le montant minimal requis pour aider les scientifiques et les représentants des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes (CPC) de la CTOI qui sont des États en développement à participer et/ou contribuer aux travaux de la Commission, du Comité scientifique de la CTOI et de ses Groupes de travail est de 60 000 \$ US par an.

CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DES SEYCHELLES (LIGNE BUDGETAIRE 3)

77. Le gouvernement de la République des Seychelles apporte une contribution additionnelle chaque mois. Ces fonds sont versés en roupies seychelloises et sont donc convertis au taux de change opérationnel des Nations unies, de telle sorte que le montant en dollars est variable. Cette contribution a été augmentée pour y inclure le financement du poste de Responsable informatique, qui était précédemment directement embauché par le gouvernement seychellois. Ces fonds sont incorporés aux recettes du Secrétariat et comptabilisés comme c'est le cas des Contributions des membres au budget et aux contributions à des fins spéciales.

FRAIS DE GESTION DES PROJETS DE LA FAO (LIGNE BUDGETAIRE 4)

78. Des frais de gestion représentant 4,5 % du budget total de la Commission sont perçus par la FAO, tel que défini par l'Accord de la CTOI. Il convient de noter que, dans le passé, la Comité financier de la FAO a rejeté les demandes de la Commission de renoncer à ces frais, mais le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources de la FAO a autorisé la CTOI à ouvrir un projet avec 0% de frais de gestion pour le Fonds de participation aux réunions.

79. Les tableaux 12 et 13 résument le barème indicatif des contributions basé sur la formule contenue dans l'annexe du Règlement financier.

FINANCEMENT EXTRABUDGETAIRES

80. Les ressources extrabudgétaires, comme cela a été le cas par le passé, sont utilisées pour financer la coopération technique et les activités de renforcement des capacités pour lesquelles le budget régulier est insuffisant. La CTOI reçoit des fonds sous la forme de subventions, dans le cadre de projets, ou de contributions volontaires. Les tableaux 06, 07 et 08 présentent un aperçu des ressources extrabudgétaires assurées pour la période 2014-2015.

ACTIONS SUGGEREES AU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

81. Le CPAF devrait :

- a) **PRENDRE NOTE** des estimations budgétaires et des documents de référence pour le programme de travail du Secrétariat pour l'exercice financier du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 et des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2016.
- b) **RECOMMANDER** à la Commission un budget et un barème de contributions pour les exercices financiers 2014 et 2015, pour examen.

Tableau 2. Activités de renforcement des capacités proposées par le Comité scientifique pour 2014/2015.

Source	Objectif/ Recommandation	2014	2015	Source de financement	
				Budget régulier	Extra budgétaire
Recommandation CS16.10: Para 32	Le CS RECOMMANDE à la Commission d'accroître la ligne budgétaire allouée au renforcement des compétences au sein de la CTOI afin que des ateliers/formations sur le renforcement des compétences puissent être organisés en 2014 et 2015 concernant la collecte, la déclaration et l'analyse des données de prises et effort des thons néritiques et espèces apparentées. Si nécessaire, cette session de formation comprendra des informations expliquant l'ensemble du processus de la CTOI, depuis la collecte des données jusqu'à leur analyse, ainsi que la manière dont les informations recueillies sont utilisées par la Commission pour élaborer des mesures de conservation et de gestion. Ce financement servira principalement à une assistance spécifique par pays (missions d'assistance sur les données) pour la collecte et la déclaration.	11 000	36 000	CTOI	
Recommandation CS16.15: Para 39	Le CS RECOMMANDE à la Commission d'allouer des fonds, dans ses budgets 2014 et 2015, pour que le Secrétariat de la CTOI facilite la formation des CPC possédant des flottilles de fileyeurs aux méthodes de réduction des prises accessoires, à l'identification des espèces et aux méthodes de collecte des données.	19 000	36 000	CTOI	
Recommandation CS16.50: para 116	Le CS RECOMMANDE à la Commission d'allouer des fonds dans les budgets 2013 et 2014 pour qu'un expert en ESG puisse être engagé pour une durée de 30 jours par an, afin de renforcer les compétences disponibles au sein des CPC de la CTOI et pour qu'un fonds de participation soit créé afin de couvrir les dépenses liées aux ateliers du GTM programmés, comme indiqué dans le Tableau 12 du rapport CS16. Cette activité sera cofinancée par le Projet ZADJN sur les thons. Le développement du modèle opérationnel sera financée par le Projet COI-SmartFish (SFP) sur une durée de deux ans (voir le Tableau 8 pour plus de détails).		170 000		COI-SFP
S17, Para 21.	La Commission A DÉCIDÉ de démarrer un processus consultatif avec les gestionnaires, scientifiques et autres parties prenantes pour discuter de la mise en œuvre de l'ESG de la CTOI. Cette activité sera également partiellement cofinancée par le Projet ZADJN sur les thons, à une hauteur pas encore déterminée.	15 000	20 000	CTOI	
Recommandation CS16.66: para 178	Le CS RECOMMANDE que la Commission envisage de financer les futures activités dans le cadre du Mécanisme régional d'observateurs en allouant des fonds spécifiques à la mise en œuvre des activités de développement des capacités dans les pays côtiers en développement de la région de la CTOI (<i>cf</i> Tableau 17 du rapport de CS16).	16 000	23 000	CTOI	
Budget régulier	Co-financement de l'Atelier régional sur l'aide à l'application des résolutions de la CTOI (Malaisie, 11-14 février)	20 000		CTOI	
Budget régulier	Co-financement de l'Atelier régional d'appui à l'application des exigences de la CTOI pour la collecte et la déclaration des données des pêches à la CTOI (Maurice, 18-21 mars)	30 000		CTOI	
À financer sur le budget régulier 2014/2015		111 000	115 000		
Financements complémentaires à trouver		0	170 000		
Total		111 000	285 000		

Tableau 3. Consultations proposées pour les années 2014 et 2015, incluant les financements extrabudgétaires

Source	Objectif/ Recommandation	2014	2015	Source de financement	
				Budget régulier	Extra budgétaire
Recommandation CS16.17: Para 41	NOTANT qu'il existe, dans les pays possédant des pêcheries ciblant les requins et dans les bases de données des organisations gouvernementales et non gouvernementales, une littérature abondante sur les pêcheries ciblant les requins pélagiques et sur leurs interactions avec les pêcheries ciblant les thons et espèces apparentées, le CS CONVIENT qu'un exercice majeur d'extraction des connaissances à partir des données (<i>data mining</i>) était nécessaire afin de compiler les données de toutes les sources possibles et de tenter de reconstruire les séries de captures historiques des espèces de requins les plus fréquemment pêchées, en particulier le requin bleu et le requin océanique. A cet égard, le CS RECOMMANDE à la Commission d'allouer des fonds destinés à cette activité dans les budgets 2014 et 2015 de la CTOI.		60 000		à définir
Recommandation CS16.18: Para 42	Le CS RECOMMANDE que le Secrétariat de la CTOI facilite un processus d'élaboration de protocoles d'échantillonnage standardisés pour les espèces accessoires que l'on pense être fortement affectées par les pêcheries de la CTOI. Les protocoles établis par la WCPFC pourraient être un bon point de départ. Étant donné le manque de ressources en personnel du Secrétariat pour réaliser directement ce travail, la Commission souhaitera peut-être allouer des fonds suffisants dans son budget 2014 pour embaucher un consultant pour faire ce travail, sous la direction du Secrétariat. L'objectif principal serait d'aider les CPC à recueillir les informations de façon régulière et standardisée, ce qui permettrait d'améliorer l'évaluation des impacts des pêcheries sur les espèces, groupes d'espèces et écosystèmes.		25 000		à définir
Recommandation CS16.48: Para 110	Le CS NOTE que le Secrétariat de la CTOI prévoit de reprendre la publication du Recueil statistique de la CTOI sous forme électronique, et entre autres la création d'un outil de consultation en ligne au sein du site Internet de la CTOI, qui permettra aux utilisateurs du site Internet de filtrer les données de capture nominale et de prises et effort au moyen de critères et de visualiser les résultats sous forme de tableau ou de graphique, comprenant différents types de diagrammes, figures et de cartes. Ce travail facilitera l'utilisation par le grand public des informations présentes dans les bases de données de la CTOI et RECOMMANDE au Secrétariat de la CTOI d'entreprendre cette tâche en 2014 et de présenter ce nouveau système lors de la prochaine réunion du GTCDS, pour d'éventuelles suggestions..	10 000	25 000	CTOI	
Recommandation CS16.37: Para 82	NOTANT qu'en 2011, le président du GTPP, en collaboration avec le Secrétariat de la CTOI, les fondations sur les porte-épées et d'autres parties intéressées, a lancé un processus visant à faciliter l'acquisition de données de prises-et-effort et de tailles de la pêche sportive, en élaborant et diffusant des formulaires de déclaration aux centres de pêche sportive dans la région, le CS RECOMMANDE que le président et le vice-président travaillent en collaboration avec le Secrétariat de la CTOI et l' <i>African Billfish Foundation</i> pour trouver une source de financement approprié et un investigateur principal (université ou consultant) pour entreprendre le projet décrit à l'Annexe VI du rapport de GTPP11 (IOTC-2013-WPB11-R). L'objectif de ce projet sera d'améliorer la récupération de données à partir des pêcheries sportives et récréatives dans la région occidentale de l'océan Indien. Le président du GTPP diffusera cette note aux bailleurs de fonds potentiels, au nom du GTPP. Une note conceptuelle similaire pourrait être élaborée, à une date ultérieure, pour d'autres régions de la zone de		50 000		COI-SFP

Source	Objectif/ Recommandation	2014	2015	Source de financement	
				Budget régulier	Extra budgétaire
	compétence de la CTOI.				
Recommandation CS16.43: Para 92	Le CS A SOULIGNÉ l'excellent travail réalisé en 2013 par les consultants de la CTOI sur une série de projets allant de l'évaluation de la stratégie de gestion à l'évaluation SS3 du patudo, et RECOMMANDE que leur contrat soit renouvelé pour l'année à venir pour compléter les compétences disponibles au sein des CPC. Les stocks de germon et d'albacore seront réalisés respectivement en 2014 et 2015.	24 000	24 000	CTOI	
Recommandation S17 Para 101	La Commission DÉCIDE qu'une seconde évaluation des performances de la CTOI sera réalisée en 2014, dont les termes de référence seront élaborés par les CPC intéressées et diffusés pour validation par le biais d'une circulaire de la CTOI.	26 000	26 000	CTOI	
Recommandation CS15.66: para 178	Le CS RECOMMANDE que la Commission envisage de financer les futures activités dans le cadre du Mécanisme régional d'observateurs en allouant des fonds spécifiques à la mise en œuvre des activités de développement des capacités dans les pays côtiers en développement de la région de la CTOI (<i>cf</i> Tableau 17 du rapport de CS16). Bien que cela ait été identifié comme une consultation, cela fait également partie des responsabilités du nouveau Chargé scientifique. Ces coûts sont associés au renforcement des capacités.	10 500	22 000	CTOI	
Budget régulier	Le Comité scientifique et les groupes de travail ont reconnu que la participation d'experts externes ayant une expertise considérable en évaluation des stocks ainsi que d'autres compétences, a amélioré la qualité des travaux menés ces quatre dernières années et ont ainsi recommandé que la Commission continue de soutenir la participation de ces « experts invités ». En 2014, il est prévu que six experts invités participeront aux réunions scientifiques de la CTOI.	23 500	25 000	CTOI	
Budget régulier	Le poste de Responsable informatique est en partie financé par le Gouvernement des Seychelles, une manière de réduire les frais entraînés par la localisation du Secrétariat de la CTOI aux Seychelles. Les frais complémentaires requis par l'embauche de ce consultant sont reflétés dans cette ligne.	3000	3500	CTOI	
Recommandation CS16.72: para 206	Renouveler la saisie des données dans le cadre de l'accord de partenariat ASFA. Afin de traiter la masse de documents accumulés, le Secrétariat contractera en 2014 et 2015 l'un des centres de saisie ASFA .	5 000	5 000	CTOI	
Recommandations du CS en 2015	Les recommandations découlant du CS18 pourront être financées sur cette ligne.		15 000		
À financer sur le budget régulier 2014/2015		102 000	145 500		
Financements complémentaires à trouver		0	135 000		
Total		102 000	280 500		

Tableau 4. Activités d'impression/publication scientifiques proposées pour 2014/2015.

Source	Objectif/ Recommandation	2014	2015	Source de financement	
				Budget régulier	Extra budgétaire
Recommandation CS16.30: Para 65	Le CS RECOMMANDE que la Commission alloue des fonds dans ses budgets 2014 et 2015 afin de produire et d'imprimer ces Directives de la CTOI pour de bonnes pratiques de libération et de manipulation indemne des cétaqués encerclés. Ces directives pourraient être intégrées dans les cartes d'identification des cétaqués de la CTOI : « <i>Identification des cétaqués dans les pêcheries pélagiques de l'océan Indien</i> ».		12 000		à définir
Recommandation CS16.31: Para 67	Le CS RECOMMANDE les <i>Directives pour la libération et la manipulation des requins-baleines encerclés</i> suivantes, lesquelles devraient faire l'objet d'une page supplémentaire dans les guides d'identification des requins de la CTOI.		6000		à définir
Recommandation CS16.32: Para 68	Le CS RECOMMANDE que la Commission alloue des fonds dans son budget 2014 afin de produire et d'imprimer ces Directives de la CTOI pour de bonnes pratiques de libération et de manipulation des requins-baleines encerclés, et de les intégrer aux fiches d'identification existantes de la CTOI sur l'« <i>Identification des requins et des raies dans les pêcheries pélagiques de l'océan Indien</i> ».		7100	CTOI	
Recommandation CS16.57: Para 141	Le CS A EXPRIMÉ ses remerciements au Secrétariat de la CTOI et aux experts impliqués dans le développement des fiches d'identification des porte-épées et RECOMMANDE que les fiches soient traduites dans les langues suivantes, par ordre de priorité : farsi, arabe, indonésien, swahili, espagnol, portugais, sri-lankais et thaïlandais ; et également que la Commission alloue des fonds à cet effet. Le Secrétariat devrait utiliser les fonds restants en 2013 dans la ligne budgétaire de renforcement des capacités pour traduire les fiches.	8740		CTOI	
Recommandation CS16.58 Para 142	Le CS RECOMMANDE que la Commission alloue des fonds additionnels en 2014-2015 pour finir la traduction des jeux de fiches d'identification des porte-épées (inclus dans la Recommandation CS16.57)				
Recommandation CS16.59: Para 143	Le CS REMERCIÉ le Secrétariat de la CTOI et les autres experts impliqués dans l'élaboration des fiches d'identification des tortues marines, oiseaux de mer et requins et RECOMMANDE de traduire ces fiches dans les langues suivantes, par ordre de priorité : farsi, arabe, espagnol, portugais et indonésien, et à la Commission d'allouer des fonds à cet effet.	12 000		CTOI	
Recommandation CS16.60: Para 144	Le CS RECOMMANDE à la Commission d'allouer des fonds supplémentaires en 2014 pour traduire et imprimer d'autres jeux de fiches d'identification des requins, oiseaux de mer et tortues marines (inclus dans la Recommandation CS16.59).				
Recommandation CS16.61: Para 144	Le CS RECOMMANDE à la Commission d'allouer des fonds, dans le budget 2014-2015, destinés à l'élaboration et l'impression de jeux de fiches d'identification des trois espèces de thons tropicaux, deux espèces de thons tempérés et six espèces de thons néritiques et thazards sous mandat de la CTOI. Le Secrétariat de la CTOI recherchera des fonds auprès de bailleurs de fonds potentiels afin d'imprimer des jeux supplémentaires des fiches d'identification.	10 645	16 000	CTOI	à définir

Source	Objectif/ Recommandation	2014	2015	Source de financement	
				Budget régulier	Extra budgétaire
Recommandation CS16.62: para 146	NOTANT la confusion continuelle dans la terminologie des divers types d'hameçons utilisés dans les pêcheries sous mandat de la CTOI (par ex. hameçon thonier vs. hameçon en J ; définition d'un hameçon circulaire), le CS RECOMMANDE à la Commission d'allouer des fonds dans le budget 2014-2015 de la CTOI pour élaborer un guide d'identification des hameçons et engins de pêche pélagiques utilisés dans les pêcheries sous mandat de la CTOI. Les coûts totaux de production et d'impression des 1 000 premiers jeux de guides d'identification sont estimés à environ 16 500 US\$ au plus. Le Secrétariat de la CTOI recherchera des fonds auprès de bailleurs de fonds potentiels afin d'imprimer des jeux supplémentaires de fiches d'identification au prix de 5 500 US\$ pour 1000 jeux de fiches.	16 500	5500	CTOI	à définir
	À financer sur le budget régulier 2014/2015	31 385	23 100		
	Financements complémentaires à trouver	16 500	23 500		
	Total	47 885	46 600		

Tableau 5. Ateliers scientifiques proposés pour 2014/2015.

Source	Objectif/ Recommandation	2014	2015	Source de financement	
				Budget régulier	Extra budgétaire
Recommandation CS16.33: Para 74	Le CS A ADOPTÉ le Programme pluriannuel sur les requins présenté en Annexe I du document IOTC-2013-SC16-18 et RECOMMANDE qu'un programme pluriannuel détaillé soit préparé par un petit groupe de spécialistes des requins et par le Secrétariat de la CTOI, couvrant les divers aspects abordés dans le document IOTC-2013-SC16-18. Le budget de la CTOI pour 2014 devrait inclure des fonds pour permettre au petit groupe de spécialiste et au Secrétariat de la CTOI de participer à une courte réunion ad-hoc.	10 000		CTOI	
		10 000			WWF
	À financer sur le budget régulier 2014/2015	10 000			
	Financements complémentaires à trouver	10 000			
	Total	20 000			

Tableau 6. Application : proposition de ressources extrabudgétaires pour le renforcement des capacités en 2014/2015.

Objectif/Description	Institution	2014	2015	Total
Développement d'une application en ligne sur les mesures du ressort de l'État du port.	Banque mondiale/PGO	131 000	34 000	165 000
Atelier régional sur l'aide à l'application des résolutions de la CTOI, 11-14 février 2014, Kuala Lumpur, Malaisie	BOBLME	63 000		63 000
Missions de suivi sur l'application et les mesures du ressort de l'État du port (LKA, MDG, IDN, MUS, MOZ, KEN, TZA, SYC).	EU	14 000		
	COI-SmartFish	24 000	24 000	43 000
	Banque mondiale/PGO	5 000		
Missions d'aide à l'application et sur les mesures du ressort de l'État du port (RSA, MYS, THA, MDV, IND)	EU	50 000		85 000
	Banque mondiale/PGO	35 000		
Atelier régional sur l'aide à l'application des résolutions de la CTO	COI-SmartFish		129 000	129 000
Formation régionale sur les mesures du ressort de l'État du port	COI-SmartFish	100 000		100 000
	Banque mondiale/PGO	20 000		20 000
Examen du droit et des réglementations sur la pêche afin de s'assurer que les cadres juridiques sont adéquats pour que les membres puissent mettre en œuvre les résolutions adoptées par la Commission des thons de l'océan Indien	Banque mondiale/PGO	105 000	60 000	165 000
Examen des options pour un Mécanisme d'arraisonnement et d'inspection en mer	WWF	11 500		11 500
	<i>SOUS-TOTAL APPLICATION 2014/2015</i>			<i>805 500</i>

Tableau 7. Données et science : proposition de ressources extrabudgétaires pour le renforcement des capacités en 2014/2015.

Objectif/Description	Institution	2014	2015	Total
Atelier de Maurice sur la déclaration des données	BOBLME	50 000		110 000
	COI-SmartFish	60 000		
Activités BOBLME (de la science à la gestion et renforcement des capacités sur les politiques)	BOBLME	50 000		50 000
Développement d'une base de données pour les pêcheries sri-lankaises	BOBLME	2 500		2 500
Phases 1 et 2 du Projet pilote en Indonésie d'aide à la DGCF indonésienne pour la mise en œuvre des dispositions du Mécanisme régional d'observateurs de la CTOI concernant les pêcheries côtières de l'ouest et du nord de Sumatra, et proposition d'une stratégie d'échantillonnage pour les autres provinces indonésiennes, sur la base des résultats du projet pilote.	BOBLME	120 000	30 000	150 000
	OFCF	10 000		10 000
<i>Data Mining</i> en Malaisie	OFCF	5 000		5 000
Atelier sur la collecte des données en Indonésie –Sumatra ouest	OFCF	30 000		30 000
Atelier sur la collecte des données en Indonésie –Bali-Nusatenggara ouest	OFCF	25 000		25 000
<i>Data Mining</i> en Thaïlande	OFCF	5 000		5 000
Assistance SmartFish sur la collecte des données aux Comores et à Madagascar (janvier-mars 2014)	COI-SmartFish	30 000		30 000
Renforcement des capacités sur la science/les décisions de gestion	DFAT Australie	80 000		80 000
Atelier sur la gestion des données en Indonésie –Sumatra	OFCF	30 000		30 000
Formation à l'évaluation des stocks en Afrique du sud	UE	100 000		100 000
	SOUS-TOTAL SCIENCE & DONNÉES 2014/15			627 500
	TOTAL RENFORCEMENT DES CAPACITÉS			1 433 000
	(Tableaux 7 & 8)			

Tableau 8. Consultations : proposition de ressources extrabudgétaires pour le renforcement des capacités en 2014/2015.

Objectif/Description	Institution	2014	2015	Total
<i>APPLICATION</i>				
FAO/GEF ZADJN développement LCNA - Développeur (4 mois : juin-septembre)	FAO/GEF ZADJN	70 000		70 000
FAO/GEF ZADJN développement LCNA – Gestionnaire LCNA (6 mois : novembre-décembre)	FAO/GEF ZADJN	30 000		35 000
FAO/GEF ZADJN développement LCNA - Gestionnaire LCNA (6 mois : janvier-avril)	FAO/GEF ZADJN	70 000		70 000
<i>SOUS-TOTAL APPLICATION 2014/2015</i>				<i>170 000</i>
<i>SCIENCE ET DONNÉES</i>				
ESG modèle opérationnel pour les thons tropicaux (YFT, SKJ and BET).	COI-SmartFish	170 000		170 000
Développement d'une base de données en ligne des clubs de pêche sportive	COI-SmartFish	20 000		20 000
Développement d'une base de données pour les pêcheries sri-lankaises	BOBLME	5 000		5 000
<i>SOUS-TOTAL SCIENCE & DONNÉES 2014/2015</i>				<i>195 000</i>
<i>TOTAL CONSULTANTS 2014/2015</i>				<i>365 000</i>

Légende :

Banque mondiale/PGO : Banque mondiale/Partenariat global pour les océans

BOBLME : Programme sur le grand écosystème marin du Golfe du Bengale

Chine : Contribution au fonds de renforcement des capacités de la CTOI (Résolution 12/10)

COI : Commission de l'océan Indien

COI-Smartfish : Projet régional sur les pêches de la COI, financé par l'UE

DFAT : Département des affaires étrangères et du commerce (Australie)

ESG : évaluation de la stratégie de gestion

FAO/GEF ZADJN : Projet thonier sur les zones au-delà de la juridiction nationale

LCNA : Liste consolidée des navires autorisés

MSA : Mission de soutien à l'application

OFCF : *Overseas Fisheries Cooperation Foundation of Japan*

PSM : mesures du ressort de l'État du port

UE : Union européenne

UE DG-MARE : Contribution au fonds de renforcement des capacités de la CTOI (Résolution 12/10)

Tableau 9. Calendrier des réunions de la CTOI requérant l'appui du Secrétariat en 2014 et proposition pour 2015

Réunion	2014		2015 (provisoire)	
	Date	Lieu	Date	Lieu
18 ^e Session de la Commission +CPAF et CdA	26 mai – 5 juin	Sri Lanka	À DÉFINIR	À DÉFINIR
Groupe de travail sur les thons néritiques	2–5 juillet (4j)	Phuket, Thaïlande	1–9 juillet (4j)	À DÉFINIR
Groupe de travail sur les thons tempérés	28–31 juillet (4j)	Busan, Corée	-	-
Groupe de travail sur les porte-épée	21–25 octobre (5j)	Shimizu, Japon (ou Tanzanie; Kenya)	début juin (5j) ou fin octobre (5j)	Algarve, UE, Portugal
Groupe de travail sur les écosystèmes et les captures accessoires	27–31 octobre (5j)	Shimizu, Japon (ou Tanzanie; Kenya)	Prior to the WPEB (5j)	Algarve, UE, Portugal
Atelier sur l'évaluation de la stratégie de gestion	15–16 novembre (2j)	Bali, Indonésie		
Groupe de travail sur les thons tropicaux	17–21 novembre (5j)	Bali, Indonésie	13–17 ou 20–24 octobre (5j)	À DÉFINIR
Groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques	10–12 décembre (3j)	Victoria, Seychelles	À DÉFINIR	À DÉFINIR
Groupe de travail sur les méthodes	13–14 décembre (2j)	Victoria, Seychelles	À DÉFINIR	À DÉFINIR
Comité scientifique	16–20 décembre (5j)	Victoria, Seychelles	24–28 novembre (5j)	Bali, Indonésie
Groupe de travail sur la capacité de pêche	-	-	-	-
CTCA 3	À DÉFINIR	À DÉFINIR		

Tableau 10. Détail des dépenses de fonctionnement pour 2014-2015 (en USD)

Item	Dépenses 2013	2014	2015	Remarques
Appui au renforcement des capacités	74743	111000	115000	Ateliers pour augmenter la sensibilisation aux questions scientifiques et d'application
Consultants	73746	125500	145500	Y compris les experts invités aux GT et les présidents des GT.
Déplacements des fonctionnaires	205473	181471	191400	
Logistique des réunions	166438	46235	55000	Comprend la location des locaux, l'équipement, le transport, les fournitures pour les réunions...
Interprétation	139748	101000	120000	
Traduction	91063	101783	105000	
Impression (supports de communication)	20505	31385	23100	Inclut l'impression de publications exceptionnelles, l'impression et la distribution des fiches d'identification des espèces.
Équipement	22407	15775	16500	Renouvellement de routine du matériel informatique et des logiciels.
Dépenses de fonctionnement	47238	61500	69300	Inclut les frais de fonctionnement liés aux bureaux, aux communications, à l'affranchissement, à la maintenance des véhicules.
Imprévus	5432	6000	6600	Exigé par le Règlement financier.
Fonds de participation aux réunions	-	60000	60000	Voyage des délégués aux réunions annuelles du CdA, du CPAF et de la Commission
Total	846793	841649	907400	

Tableau 11. Détail des dépenses de fonctionnement générales en 2014 (en \$ US)

Catégorie	Budget
Téléphone	12 000
Connexion Internet	10 800
Affranchissement	2 000
Fournitures de bureau	8 100
Mobilier et maintenance des bureaux	1 700
Ménage	3 300
Sécurité des bureaux	1 900
Maintenance des véhicules	5 700
Enquête sur les salaires locaux	6 000
Développement/maintenance du site web	10 000
Total	61 500

Tableau 12. Détail des dépenses de fonctionnement générales en 2014 (en USD)

Catégorie	Budget
Téléphone	13 000
Connexion Internet	14 000
Affranchissement	2 000
Fournitures de bureau	8 100
Mobilier et maintenance des bureaux	8 300
Ménage	3 300
Sécurité des bureaux	1 900
Maintenance des véhicules	8 700
Maintenance du site web	10 000
Total	69 300

Tableau 13. Barème indicatif de contributions pour 2014 (en USD)

Pays	Classification		Prises moyennes pour 2009–2011 (en tonnes)	Contribution de base	Contribution opérations	Contribution PIB	Contribution captures	Contribution totale (en USD)*
	Banque Mondiale (2011)	Membre OCDE						
Australie	Haute	Oui	5 385	\$9 973	\$11 891	\$112 420	\$14 253	\$148 536
Belize	Moyenne	Non	< 400t	\$9 973	\$0	\$28 105	\$114	\$38 192
Chine	Moyenne	Non	65 407	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$34 619	\$84 587
Comores	Basse	Non	5 328	\$9 973	\$11 891	\$0	\$2 821	\$24 684
Érythrée	Basse	Non	962	\$9 973	\$11 891	\$0	\$509	\$22 373
Communauté européenne	Haute	Oui	183 194	\$9 973	\$11 891	\$112 420	\$484 905	\$619 189
France (Terr.)	Haute	Oui	19 978	\$9 973	\$11 891	\$112 420	\$52 880	\$187 164
Guinée	Basse	Non	< 400t	\$9 973	\$11 891	\$0	\$263	\$22 127
Inde	Moyenne	Non	143 708	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$76 077	\$126 046
Indonésie	Moyenne	Non	356 862	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$188 919	\$238 887
Iran, Rép. islamique d'	Moyenne	Non	168 437	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$89 168	\$139 137
Japon	Haute	Oui	19 901	\$9 973	\$11 891	\$112 420	\$52 678	\$186 961
Kenya	Basse	Non	736	\$9 973	\$11 891	\$0	\$406	\$22 269
Corée, République de	Haute	Oui	2 196	\$9 973	\$11 891	\$112 420	\$5 814	\$140 097
Madagascar	Basse	Non	8 650	\$9 973	\$11 891	\$0	\$4 579	\$26 443
Malaisie	Moyenne	Non	26 498	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$14 028	\$63 996
Maldives	Moyenne	Non	98 100	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$51 933	\$101 902
Maurice	Moyenne	Non	774	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$410	\$50 378
Mozambique	Basse	Non	< 400t	\$9 973	\$11 891	\$0	\$1 489	\$23 353
Oman	Haute	Non	22 604	\$9 973	\$11 891	\$112 420	\$10 582	\$144 865
Pakistan	Moyenne	Non	52 940	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$28 026	\$77 994
Philippines	Moyenne	Non	636	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$337	\$50 305
Seychelles	Moyenne	Non	75 911	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$40 187	\$90 155
Sierra Leone	Basse	Non	< 400t	\$9 973	\$0	\$0	\$0	\$9 973
Sri Lanka	Moyenne	Non	96 165	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$50 909	\$100 877
Soudan	Moyenne	Non	< 400t	\$9 973	\$0	\$28 105	\$18	\$38 096
Tanzanie	Basse	Non	4 234	\$9 973	\$11 891	\$0	\$2 320	\$24 183
Thaïlande	Moyenne	Non	20 964	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$11 098	\$61 067
Royaume-Uni (Terr.)	Haute	Oui	< 400t	\$9 973	\$0	\$112 420	\$47	\$122 440
Vanuatu	Moyenne	Non	< 400t	\$9 973	\$0	\$28 105	\$95	\$38 173
Yémen	Moyenne	Non	32 374	\$9 973	\$11 891	\$28 105	\$17 138	\$67 107
			Total	309 155	309 155	1 236 621	1 236 621	3 091 553

*Le total des contributions peut s'écarter de la somme des quatre composantes en raison des arrondis

Tableau 14. Barème indicatif de contributions pour 2015 (en USD)

Pays	Classification Banque Mondiale (2012)	Membre OCDE	Prises moyennes pour 2010-2012 (en tonnes)	Contribution de base	Contribution opérations	Contribution PIB	Contribution captures	Contribution totale (en USD)*
Australie	Haute	Oui	5 385	\$10 563	\$13 098	\$119 076	\$14 519	\$157 256
Belize	Moyenne	Non	< 400t	\$10 563	\$0	\$29 769	\$183	\$40 515
Chine	Moyenne	Non	65 407	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$37 985	\$91 415
Comores	Basse	Non	5 328	\$10 563	\$13 098	\$0	\$2 904	\$26 565
Érythrée	Basse	Non	962	\$10 563	\$13 098	\$0	\$471	\$24 132
Communauté européenne	Haute	Oui	183 194	\$10 563	\$13 098	\$119 076	\$488 574	\$631 311
France (Terr.)	Haute	Oui	19 978	\$10 563	\$13 098	\$119 076	\$71 585	\$214 322
Guinée	Basse	Non	< 400t	\$10 563	\$0	\$0	\$124	\$10 688
Inde	Moyenne	Non	143 708	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$89 186	\$142 616
Indonésie	Moyenne	Non	356 862	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$190 805	\$244 236
Iran, Rép. islamique d'	Moyenne	Non	168 437	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$103 965	\$157 395
Japon	Haute	Oui	19 901	\$10 563	\$13 098	\$119 076	\$46 334	\$189 071
Kenya	Basse	Non	736	\$10 563	\$13 098	\$0	\$370	\$24 032
Corée, République de	Haute	Oui	2 196	\$10 563	\$13 098	\$119 076	\$7 799	\$150 536
Madagascar	Basse	Non	8 650	\$10 563	\$13 098	\$0	\$4 899	\$28 561
Malaisie	Moyenne	Non	26 498	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$15 851	\$69 282
Maldives	Moyenne	Non	98 100	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$56 221	\$109 651
Maurice	Moyenne	Non	774	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$330	\$53 761
Mozambique	Basse	Non	< 400t	\$10 563	\$13 098	\$0	\$2 069	\$25 731
Oman	Haute	Non	22 604	\$10 563	\$13 098	\$119 076	\$13 322	\$156 059
Pakistan	Moyenne	Non	52 940	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$31 251	\$84 681
Philippines	Moyenne	Non	636	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$686	\$54 116
Seychelles	Moyenne	Non	75 911	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$40 723	\$94 154
Sierra Leone	Basse	Non	< 400t	\$10 563	\$0	\$0	\$0	\$10 563
Sri Lanka	Moyenne	Non	96 165	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$56 650	\$110 080
Soudan	Moyenne	Non	< 400t	\$10 563	\$0	\$29 769	\$19	\$40 351
Tanzanie	Basse	Non	4 234	\$10 563	\$13 098	\$0	\$3 617	\$27 279
Thaïlande	Moyenne	Non	20 964	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$8 886	\$62 316
Royaume-Uni (Terr.)	Haute	Oui	< 400t	\$10 563	\$0	\$119 076	\$34	\$129 673
Vanuatu	Moyenne	Non	< 400t	\$10 563	\$0	\$29 769	\$107	\$40 439
Yémen	Moyenne	Non	32 374	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$20 362	\$73 792
Total				327 458	327 458	1 309 832	1 309 832	3 274 579

*Le total des contributions peut s'écarter de la somme des quatre composantes en raison des arrondis